



Commune de Prez

Message du Conseil communal au Conseil général du 6 octobre 2022

Point 3 de l'ordre du jour

Dissolution de la Commission des constructions et du feu

La Commission des constructions et du feu avait pour but d'appuyer le conseil communal dans ses tâches de contrôle et de surveillance des projets de constructions sur son territoire.

Actuellement, les projets déposés à l'enquête restreinte ou ordinaire sont analysés et gérés par le service technique communal. Il en va de même pour les différentes tâches et contrôles de conformité exigés par les lois cantonales, notamment celles liées à la protection incendie.

Le Conseil communal bénéficiant maintenant d'un service professionnel complet et très satisfaisant propose de dissoudre la Commission des constructions et du feu.

Le Conseil communal

Prez-vers-Noréaz, le 13 septembre 2022